Travaux de réaménagement du rez-de-chaussée du bâtiment N de l'ENSTA Campus de Brest

Lot n°3 – revêtements de sols et murs

Référence : 20260006-03

Version : V1

Date : septembre 2026

Service prescripteur : Division du Patrimoine Immobilier et de la Logistique

SOMMAIRE

1 NATURE DES PRESTATIONS 3

1.1 Objet 3

1.2 Contexte 3
1.2.1 Présentation de l''ENSTA Campus de Brest 3
1.2.2 Le service « prescripteur » 3
1.2.3 Les moyens 3

2 DESCRIPTION DES PRESTATIONS 4

2.1 Objectifs 4

- REAMENAGER LE REZ-DE-CHAUSSEE DU BATIMENT N 4

2.2 Rappel des principaux textes réglementaires 4

2.3 Description fonctionnelle et périmètre 4
2.3.1 Généralités concernant tous les ouvrages 5
2.3.2 Description des prestations 5
2.3.3 Sécurité 6
2.3.4 Documents contractuels DOE – DIUO (certificats, PV) 6
2.3.5 Garantie 6

3 ANNEXES 7

1 NATURE DES PRESTATIONS

1.1 Objet

Ce présent CCTP, Cahier des Clauses Techniques Particulières, a pour objet de définir les prestations de peinture et revêtements de sols dans le cadre de travaux de réaménagement du bâtiment N (rez-de-chaussée),

Lot n°3 : revêtements de sols et murs

Le bâtiment concerné est positionné sur le plan de masse de l'école (**cf annexe 1**).

Les prestations sont à réaliser sur le site de l'ENSTA Campus de Brest (29).

1.2 Contexte

Parmi les toutes meilleures Ecoles d'ingénieur de France, l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées (ENSTA), membre de l'Institut Polytechnique de Paris, est présente sur le campus de Paris-Saclay à Palaiseau ainsi que dans l'écosystème du Grand Ouest par son campus de Brest. Elle combine ainsi leurs forces et expertises, en formation et en recherche, pour relever les défis stratégiques de souveraineté dans un monde en quête de transformation et d'adaptation aux grands défis sociétaux : énergies durables, transports et mobilités, défense et sécurité, numérique, maritime, spatial, santé…
Établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, l'ENSTA Campus de Brest dispense des formations et mène des recherches dans des domaines d'ingénierie qui requièrent une haute technicité.

1.2.1 Présentation de l''ENSTA Campus de Brest

L'établissement est composé de deux zones séparées par une clôture :

- La zone vie regroupant principalement l'hébergement, la maison des étudiants, le restaurant et les ateliers des services techniques ;
- La zone école regroupant principalement les bâtiments de cours, les centres de recherche et laboratoires, la zone sports, les bâtiments administratifs, des parkings et la place d'armes.
-

La prestation à réaliser concernent la zone école.

1.2.2 Le service « prescripteur »

Le marché est placé sous la responsabilité de la Division du Patrimoine Immobilier et de la Logisitique.

1.2.3 Les moyens

Le titulaire mettra à disposition des moyens humains ayant une bonne connaissance réglementaire et une expérience reconnue ainsi que tous les moyens techniques nécessaires pour cette prestation.

Il est censé avoir pris parfaitement connaissance de l'affectation des divers locaux et ouvrage à réaliser, les normes, les matériaux mis en place, les accessoires seront conformes à la législation en vigueur lié à l'activité et aux prestations

2 DESCRIPTION DES PRESTATIONS

2.1 Objectifs

Il s'agit de procéder à la rénovation des revêtements de sols et murs du bâtiment N rez-de-chaussée.

Les travaux à mener sont localisés dans la zone Ecole **cf annexe 1**.

Plans divers existant et projet du bâtiment N dans les documents graphiques.

Objectifs à atteindre:

- Réaménager le rez-de-chaussée du bâtiment N

1- Maintenir la sécurité avec le travail en site occupé.

2.2 Rappel des principaux textes réglementaires

Les ouvrages du présent lot seront exécutés selon l'ensemble des normes, règlements et DTU en vigueur à la date de la remise de l'offre, et notamment :

- Les normes françaises NF et européennes EN,
- Le Code de la Construction et de l'habitation,
- Le Code l'Urbanisme,
- Le Code du Travail,
- Le Code de l'Environnement,
- Le règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux recommandations aux ERP (établissements recevant du public),
- Le NRA (nouvelle réglementation acoustique), arrêtés du 28/10/1984,
- Tout autre Code, norme ou recommandations applicable aux présentes prestations,
- Décret 2000-1153 du 29/11/2000 « caractéristiques thermiques des constructions).
- les Eurocodes,
- Les règles de l'art et de bonne exécution,
- l'autorisation de travaux dans les ERP.

2.3 Description fonctionnelle et périmètre

Le site de l'école est en fonctionnement normal (activités d'enseignement et recherche dans les deux zones concernées) :

- le travail se fera en **« site occupé »** avec l'isolation du chantier par rapport au public.

Le bâtiment N est classé en ERP de **type R de 5ème catégorie.**

A titre indicatif, la surface au sol est d'environ : 600m².

Le titulaire est réputé avoir pris connaissances des lieux et de tous éléments afférents à l'exécution des travaux.

2.3.1 Généralités concernant tous les ouvrages

Le titulaire devra intégrer toutes les hypothèses concernant la définition, la fabrication et la mise en œuvre des ouvrages et notamment :

- Le dimensionnement du revêtement de sol par rapport aux sollicitations,
- Les performances acoustiques,
- Les performances thermiques,
- Le complexe devra bénéficier d'un avis technique.
- Peinture

2.3.2 Description des prestations

Les ouvrages comprennent les travaux suivants (les marques et types sont donnés à titre indicatifs pour répondre aux objectifs cités au 2.1, les propositions techniques équivalentes seront acceptables) :

<u>Revêtement de sols :</u>

- **Reprise après désamiantage, dito revêtement existant, traitement et valorisation des déchets,**
- **Reprise des fissures éventuelles (toutes largeurs) par un produit adapté,**
- **Reprise de chape au droit des cloisons ou parties de cloisons et menuiseries déposées,**
- **Réalisation d'un ragréage P3 si nécessaire,**
- **Fourniture et pose collée d'un revêtement de sol en lés sur les parties à reprendre compris traversée de planchers, classement U4P3, classement DFL-s2 ou en catégorie M4 à minima, pose sur le revêtement existant, dito revêtements existants**
- **Fourniture et pose de barres de seuils,**

Revêtements Dfl-s2 à minima

<u>Revêtements muraux :</u>

- **Dépose du revêtement mural sur les cloisons conservées,**
- **Peinture (impression + 2 couches de peinture) sur toutes cloisons intérieures (existantes ou à créer), + pose de papier à peindre, motif au choix du MOE/MOA,**

- **Peinture 2 couches sur toutes cloisons périphériques compris reprises de papier à peindre si nécessaire, réparations trous et fissures,**

- **Peinture (impression + 2 couches) des nouveaux bloc-portes (2 faces) et des châssis vitrés ,**

- **Peinture (2 couches) des huisseries compris huisseries + portes conservées,**

Réaction au feu C-S3, d0 à minima pour les papiers à peindre

Le nettoyage de mise en service (sol, murs, plafonds, portes, menuiseries diverses, vitrages, stores, etc.) est à la charge du présent lot.

2.3.3 Sécurité

Toutes les mesures liées à la sécurité seront prises sur le chantier face aux risques liés aux travaux en élévation et aux travaux à mener en « site occupé ». Les effectifs du campus de Brest peuvent atteindre 1000 personnes selon la période de l'année (environ 700 élèves et 300 personnels).

Les moyens appropriés seront prévus par le titulaire, pour assurer la sécurité du personnel de chantier et des personnes sur le site de l'établissement (personnels, étudiants, etc..) au voisinage tant en ce qui concerne les matériels de manutention, levage, exécution et tous dispositifs oeuvrant sur le chantier ainsi qu'en rapport avec les produits utilisés sur chantier.

NETTOYAGE DU CHANTIER :
Le chantier sera maintenu propre pendant toute la durée des travaux. L'entrepreneur titulaire devra débarrasser ses gravats ou emballages et nettoyer le chantier en fin des travaux selon un plan type Plan d'élimination et de valorisation des déchets (PEVD) ou schéma d'organisation et de gestion des déchets SOGED à transmettre dans son offre.

Tous les déchets, chutes, gravats, emballages, etc …provenant des travaux du présent marché seront évacués **au fur et à mesure** des prestations. L'utilisation éventuelle d'une benne sera à la charge du titulaire au titre de ce marché. Le titulaire procèdera, avec la présence d'un membre des services techniques, à une inspection de zones en fin de chantier pour vérifier l'évacuation et le nettoyage.

2.3.4 Documents contractuels DOE – DIUO (certificats, PV)

L'entreprise devra fournir en fin de chantier tous les dossiers :

- De recollement des dossiers d'ouvrages exécutés DOE : 1 exemplaire informatique de type CD en format dwg pour les plans, en format pdf pour les notices techniques et 1 exemplaire papier,
- D'intervention ultérieure pendant l'utilisation de l'ouvrage,
- La liste des principaux fournisseurs (nom et adresse),

2.3.5 Garantie

L'attention est apportée sur l'exigence de garantie décennale qui prendra date dès achèvement et remise des documents justificatifs, conformément à la loi (date de réception définitive).

3 ANNEXES

- Plan de masse et localisation des zones de travaux,
- plans de l'existant
- Plans projet

Annexe 1 – plan de masse et localisation de la zone de travaux

